no 27/Printemps 2021 - Journal du Centre Suisses-Immigrés

Centre Suisses-Immigrés

PUIS UN JOUR, LA NATURALISATION

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Avenue de Tourbillon 34, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email: csivs@bluewin.ch

Le Centre Suisses-Immigrés

Le Centre Suisses-Immigrés (CSI) existe en Valais depuis 1984.
Il a pour objectifs de :

- Soutenir les personnes migrantes dans les différentes démarches sociales ou juridiques auxquelles elles se trouvent confrontées;
- Mettre à disposition une structure qui permette le dialogue entre les citoyens, les citoyennes d'ici et d'ailleurs;
- Favoriser l'intégration de la population étrangère en créant des espaces propices aux échanges interculturels.

Le CSI est une association à but non lucratif. Il vit des cotisations de ses membres, des dons, des subsides fédéraux, cantonaux et communaux.
La plupart des activités ont lieu grâce à l'engagement régulier de nombreux et nombreuses bénévoles qui assurent une partie des permanences, les cours de français, l'Accompagnement Mère-Enfant, ainsi que diverses prestations.
Les services fournis par le CSI sont gratuits. Une participation aux frais administratifs peut être demandée.

Pour vos dons :
CCP 19 - 14927 - 3

CSI Valais
un espace d'accueil
un lieu de dialogue

40 ans d'indignation

Madeline Heiniger, présidente du CSI

Avril 1981. La population vote sur l'initiative populaire fédérale « Être solidaire, en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers ». Ce texte vise l'abolition du statut de saisonnier. Dans les urnes, le rejet de l'initiative est massif. Ainsi, les travailleurs immigrés du sud de l'Europe continueront à construire nos routes et nos barrages, mais pour leurs femmes et leurs enfants, ce ne sera pas encore le temps de les rejoindre… si ce n'est dans la clandestinité.

Dans le groupe qui s'est engagé en Valais en faveur du texte, la déception est énorme. Mais à la suite de ce résultat, pas question de baisser les bras : des cours de français sont organisés pour les travailleurs immigrés. En 1984, l'association du CSI est constituée, dans le but de favoriser la participation des immigrés à la vie locale et leur accueil par la population indigène. En 1985, le photographe Robert Hofer immortalise une fête interculturelle dont vous trouverez deux images dans ce numéro.

Parmi les militant-es à l'origine du CSI, Françoise Jacquemettaz, Nicole Michel, Christiane Antille et Sonia Z'graggen. Accompagnées de personnes engagées, elles développent les activités de l'association, les adaptent à l'évolution des migrations, apportent soutien et conseil à celles et ceux qui arrivent en Valais. Elles s'activent pour trouver le financement permettant d'ouvrir des postes de travail. Jusqu'à aujourd'hui, elles ont fait vivre l'élan initial par le biais de la permanence juridique, des cours de français ou du comité. Merci à elles !

40 ans plus tard, c'est quasiment une 3e génération qui s'engage aux côtés des pionnières, dans la défense des droits des migrant-es. Les défis restent de taille : obtenir un permis B ou un regroupement familial, faire entendre un motif d'asile ou simplement se sentir reconnu-e dans notre société relèvent parfois du parcours du combattant.

Mais les étrangères et les étrangers d'hier deviennent parfois les Suissesses et les Suisses d'aujourd'hui. Les prochaines pages en témoignent, plutôt côté souriant. Les histoires moins roses, notre journal s'en fait aussi l'écho (voir p. 2-3) et le fera encore.

« La distribution équitable des vaccins est un impératif humanitaire.
Un choix s'impose pour les dix années à venir : celui d'un monde caractérisé par davantage de justice, d'abondance et de dignité, ou celui d'un monde de conflit, d'insécurité et de pauvreté. »
Déclaration de l'UNHCR

Sommaire

01 40 ans d'indignation

02 La loi, c'est la loi !

03 Violence dans les centres fédéraux

04 La nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse

05 Deuxième génération : la naturalisation donne confiance

06 Naturalisation et engagement politique, comme une évidence

07 Une histoire de citoyenneté

Le Comité du CSI

Présidente :
Madeline Heiniger

Membres :
Christiane Antille
Geneviève Baden
Frédéric Constantin
Marie-Hélène Gonnet
Geneviève Lévine
Aurélie Pont
Sonia Z'Graggen

Coordinatrice du CSI :
Françoise Jacquemettaz

Rédaction :
Madeline Heiniger, Aurélie Pont, Orphée Mouthuy
Mise en page :
Marie-Paule Zufferey
Imprimerie :
Bertrand de Preux, Grône

La loi, c'est la loi !

Françoise Jacquemettaz, coordinatrice du CSI

Le jeune Mehran* est arrivé en Suisse en août 2020 et a déposé une demande d'asile au centre fédéral de Boudry. Il a été transféré en Valais le 7 décembre 2020. Il n'avait pas encore 17 ans. La soussignée a été nommée curatrice par l'autorité compétente.

Lorsqu'il a été entendu sur ses motifs d'asile, il a expliqué qu'il avait quitté l'Afghanistan en compagnie des siens et que la famille avait déposé une demande d'asile en Grèce. Cette requête a été refusée par les autorités grecques. Un retour en Afghanistan était ainsi prononcé.

Ne pouvant retourner en Afghanistan, à la rue et sans aucune ressource, le père de famille a décidé de tenter sa chance dans un autre pays d'Europe. La famille s'est alors lancée dans une nouvelle quête de protection. Au cours de leur périple, les parents de Mehran*, deux de ses frères et sa sœur ont été arrêtés en Albanie et refoulés vers la Grèce. Mon protégé et son plus jeune frère Nour*, âgé d'une quinzaine d'années, ont échappé aux autorités albanaises et ont pu poursuivre leur chemin. Ils se sont dirigés vers la Slovénie avec l'intention de rejoindre l'Italie. A la frontière séparant la Bosnie de la Slovénie, le requérant a perdu de vue son frère, qui avait probablement été surpris par la police ou les garde-frontières et refoulé vers la Bosnie. Désespéré et ne sachant que faire pour retrouver son frère cadet, Mehran* a pris la décision de continuer sa route.

Durant le séjour de ce jeune à Boudry, Caritas (chargé de représentation juridique gratuite) a déposé une requête auprès du Service de recherches de la Croix-Rouge suisse. Un entretien s'est déroulé par vidéo-conférence entre le requérant et la Croix-Rouge le 5 janvier 2021 dans le cadre de notre permanence. Ayant compris que ce Service ne pourrait entamer des démarches afin de faire venir son frère en Suisse, le jeune Mehran* était effondré. Il a refusé de poursuivre l'entretien. Nous l'avons par la suite rencontré à plusieurs reprises et avons constaté chez lui un très grand sentiment de culpabilité : il ne pouvait accepter l'idée de n'avoir pas été en mesure de « protéger son petit frère ».

N'ayant plus aucune nouvelle du Service de recherches CRS, une de nos collègues, Zikreta UKIC, qui parle le serbe, a tenté, le 18 mars 2021, une recherche au nom du CSI auprès de la Croix-Rouge et de Caritas en Bosnie.

Nous avons très rapidement reçu des nouvelles et le jeune Nour* a été localisé dans le camp d'Usivak. Sa référente en Bosnie a indiqué un numéro d'appel afin que les deux frères puissent enfin se retrouver et se parler. Depuis lors, ils se sont contactés à plusieurs reprises. Il semble qu'ils n'aient ni l'un ni l'autre des nouvelles de leur famille. Compte tenu du statut de mineur des deux intéressés, du fait que Mehran* a obtenu

une admission provisoire en Suisse (permis F), mais aussi en raison de son lourd sentiment de culpabilité et de sa détresse, nous avons tenté une démarche auprès du Secrétariat aux Migrations (SEM), estimant en effet qu'il conviendrait que son jeune frère puisse le rejoindre et vivre auprès de lui. Ce faisant, nous savions que ce genre de regroupement familial ne remplissait pas les critères retenus par l'autorité fédérale, une admission provisoire ne permettant un regroupement familial qu'après trois ans de permis F et ne concernant que les parents et leurs enfants, ce pour autant que la famille réunie prouve sa totale indépendance financière. Toutefois, nous pensions sincèrement que l'humain pouvait pour une fois primer sur la loi. Eh bien non !

Dans sa réponse, le SEM se borne à exposer en détail les critères retenus à l'art 85 al. 7 de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et refuse sans aucun état d'âme notre requête. Ainsi, les deux frères vivront séparés, l'un en Bosnie sans savoir s'il obtiendra la protection des autorités de ce pays, et l'autre en Suisse. Tout cela en ignorant pour l'instant où se trouve le reste de leur famille. Et tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !

**Prénoms d'emprunt*

APPEL A BÉNÉVOLES

Le Centre Suisses-Immigrés recherche des bénévoles dans la région de Sion pour le soutien de familles migrantes dans le cadre scolaire.
L'Accompagnement Mère-Enfant (AME) a pour but de faciliter l'intégration des familles migrantes confrontées aux exigences du système scolaire valaisan. Ce projet est proposé aux élèves migrants de l'école primaire qui se trouvent en difficultés scolaires et/ou d'intégration. L'AME vise à redonner sa place au parent, généralement la maman, en l'aidant à s'investir dans le cursus scolaire de ses enfants.
La personne bénévole s'engage pour une année scolaire auprès d'un enfant et de son parent, une fois par semaine, en collaboration avec l'enseignant-e.

Violence dans les centres fédéraux

Aurélie Pont

Le 5 mai dernier, la RTS, de concert avec des médias alémaniques, révélait que des cas répétés d'abus et de violences avaient été commis par des agent-es de sécurité dans les centres fédéraux d'asile. Ayoub, un jeune Marocain, aurait été notamment placé en container de dégrisement sans chauffage et en plein hiver. Le CSI tient à partager ses inquiétudes concernant les maltraitances dévoilées récemment.
Au premier abord, ces centres s'apparentent davantage à des prisons qu'à des centres d'accueil : grillages, couvre-feu, contrôles d'identité, fouilles, caméras de surveillance, etc. Le ton est donné et laisse planer un doute : de qui veut-on réellement assurer la sécurité ? Accueille-t-on des criminel-les dans ces centres ou, comme le prévoit le droit d'asile, des personnes qui fuient des persécutions ?
Petit détour sur le principe fondamental du droit d'asile : demander l'asile est un droit humain, celui de solliciter la protection d'un État tiers en cas de persécutions. Différents motifs, en lien avec la religion, la nationalité, l'orientation sexuelle ou l'opinion politique, entre autres, sont reconnus en Suisse. Ces bases étant posées, il paraît légitime de questionner l'importance considérable accordée au volet sécuritaire.
Selon la RTS, la sécurité représente 33% du budget d'exploitation des six centres fédéraux ouverts en 2019. Comment justifier qu'une telle somme (59 millions de francs en 2020) soit dépensée en sécurité ? Bien sûr, il faut assurer la sécurité des demandeurs et demandeuses d'asile logé-es dans ces centres, mais ne faudrait-il pas mettre plutôt l'accent sur un accompagnement psychologique et social ? Permettez-nous de douter que des agents de sécurité aient la formation requise pour encadrer des personnes éprouvées par un voyage long et périlleux pour arriver en Suisse, hantées par des souvenirs et des blessures. Une formation adéquate est également nécessaire pour gérer les différentes histoires et cultures qui se mêlent et se côtoient dans ces centres, ceci en évitant toute forme de violence. Alors nous condamnons cette situation inacceptable !
En conclusion, la politique suisse en matière d'asile se doit de revenir aux fondamentaux, c'est-à-dire de protéger des personnes en danger et non de perpétuer des persécutions.

Source : RTS, « Bavures et rapports trafiqués : la sécurité dérape dans les centres fédéraux d'asile » (06 mai 2021).

La nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse

Aurélie Pont

2222, c'est le nombre de communes que comptait la Suisse en 2018. À peu de choses près, il s'agit également du nombre de chemins différents qui existent pour obtenir un passeport rouge à croix blanche. Fidèle au principe de subsidiarité, la Confédération accorde en effet une grande marge de manœuvre aux cantons et aux communes en matière de procédure de naturalisation ordinaire. Mais, depuis le 1er janvier 2018, les règles du jeu ont quelque peu changé. La Loi fédérale sur la nationalité suisse a été révisée, notamment dans le but d'harmoniser les procédures de naturalisation et de préciser les critères pour pouvoir y accéder. En Valais, la législation cantonale n'a pas été modifiée, mais la nouvelle Loi fédérale a eu globalement pour effet de durcir les conditions de naturalisation. Depuis 2018, il faut notamment:

- être en possession d'un permis d'établissement (permis C);
- avoir résidé 10 ans en Suisse (contre 12 ans auparavant);
- justifier un niveau linguistique dans l'une des deux langues officielles du canton : au minimum B1 à l'oral et A2 à l'écrit (ce qui n'était pas explicitement requis sous l'ancienne loi);
- ne pas avoir perçu d'aide sociale les trois années précédant la demande de naturalisation.

Notons que, depuis mi-février 2018, les petits-enfants d'étranger-ères ayant immigré en Suisse (aussi appelés « 3ème génération ») et âgés de moins de 25 ans peuvent obtenir la nationalité suisse par voie facilitée. Il s'agit d'une procédure simplifiée qui relève de la compétence de la Confédération, sur laquelle les cantons et les communes donnent un préavis.

Danseurs kurdes, fête du CSI 1985 © Robert Hofer

Le passeport suisse : un parcours parfois semé d'embûches.

Quelques éléments nous paraissent problématiques dans les critères définis pour obtenir la nationalité suisse. Tout d'abord, la nouvelle législation conditionne l'octroi du passeport suisse à la possession d'un permis C (ce qui n'était pas le cas sous l'ancienne loi). Ceci constitue un obstacle important notamment pour les personnes entrées en Suisse par le biais de l'asile, car la naturalisation n'est plus accessible aux personnes au bénéfice d'un permis B ou F, peu importe la durée de leur séjour.

Par ailleurs, le calcul de la durée de résidence est pour le moins alambiqué : les années passées avec un permis B ou C comptent entièrement; celles passées avec une admission provisoire (permis F) comptent seulement pour moitié, alors que la durée de résidence des requérant-es d'asile (permis N) n'est pas prise en compte. Enfin, les années passées en Suisse entre les âges de 8 et 18 ans comptent double, si le séjour a duré six ans au moins.

Calculs mis à part, il nous tient à cœur de rappeler que la durée d'une procédure d'asile, qui définit le nombre d'années pendant lesquelles une personne est au bénéfice d'un permis N, n'est pas dépendante de la volonté des requérant-es mais découle du délai que met l'autorité à rendre une décision et à traiter d'éventuels recours. Ce temps est ensuite déduit au moment de compter les années de résidence en Suisse.

Pour conclure, revenons sur un élément essentiel de notre démocratie : la participation à la vie politique est réservée aux citoyennes et citoyens suisses. Ainsi, rendre le passeport suisse plus accessible permettrait de se diriger vers une société plus démocratique.

Toutes les personnes résidant sur le territoire helvétique, quels que soient leur situation financière ou les motifs qui les ont amenées à s'installer en Suisse, pourraient s'exprimer et être représentées.

Deuxième génération : la naturalisation donne confiance

Orphée Mouthuy

Le passeport rouge à croix blanche est parfois un sésame difficile à obtenir. La procédure peut être longue, de la remise des documents à la réponse finale, en passant par les examens. À ce chemin sinueux et à son dénouement, chacun-e apporte un sens qui lui est propre, selon son âge, sa situation de vie ou ses projets. Que signifie l'acquisition de la nationalité suisse pour les jeunes en particulier ? Les témoignages de Tayma, d'Imrane, d'Iris, de Sama et de son frère Mohamed nous apportent un éclairage sur cette thématique en constante évolution.

La confiance en eux et en leur avenir

La légitimité, c'est le sentiment-clé ressenti par les jeunes, qui acquièrent avec le passeport une nouvelle confiance en eux et en leur avenir en Suisse. « Avant, je me considérais comme une étrangère dans le pays, alors que je connaissais la langue et que j'étais intégrée. Maintenant, je me sens plus suisse qu'avant, quand il n'y avait pas "le truc" pour prouver que je l'étais », confie Tayma, 17 ans, née à Genève et Suissesse depuis 2 ans.
« Ça fait du bien de l'avoir, on est plus sûres de nous », affirme Sama, 16 ans et Suissesse depuis ses 14 ans. Et d'ajouter : « Avoir le passeport en main, ça fait vraiment plaisir, ça fait chaud au cœur ».
Son frère Mohamed, 14 ans et Suisse depuis quelques mois, confirme : « Ça faisait très longtemps que je le voulais, comme mon frère et ma sœur. Pour pouvoir voyager, mais aussi pour pouvoir dire que je suis suisse. Je suis là depuis mes 3 mois ! ».
Sama complète : « Quand tu as la nationalité suisse, tu es plus sûre de toi. Alors que si tu ne l'as pas, tu as peur qu'on puisse te rejeter, au travail notamment. Ça nous rassure vraiment de l'avoir, ça nous fait un poids en moins dans le corps ! Certains vont plus oser se montrer et se faire entendre, par exemple ».
Et son frère de conclure : « Moi, j'observe surtout la regard des gens quand je leur dis que je suis Suisse, je vois un changement. Parfois, quand je leur dis que j'ai la nationalité, les gens sont choqués, ils ne pensaient pas que je l'avais ».
Naturellement, acquérir la nationalité suisse ne signifie pas renoncer à ses autres nationalités, comme l'observe Iris, arrivée en Suisse à ses 4 ans et en cours de procédure, qui se sent Cap-Verdienne, Portugaise et Suissesse. Pour elle, la nationalité suisse correspond avant tout à un avantage sur le marché du travail : « Je sais que je veux rester travailler en Suisse, même si je ne sais pas encore ce que je veux faire ».
Imrane, 26 ans et Suissesse depuis 2012, relève en outre la possibilité d'envisager son avenir en Suisse : « Ce passeport m'ouvrait un champ de possibles et confirmait que j'avais ma place là où j'étais, que j'étais légitime. C'était important pour moi d'avoir la nationalité car c'était aussi une sécurité, je pouvais rester ici pour la suite. C'est pour ça qu'on était venues, pour que je me développe ici. Pour ma mère comme pour moi, c'était important que j'aie la nationalité de mon pays d'adoption ».
Capitale également aux yeux des jeunes : la possibilité de voter et de participer à la vie politique du pays. « C'est très important pour moi aussi, car dans un an je vais pouvoir voter. C'est important pour moi de donner ma voix », affirment Tayma, tout comme Iris.

La liberté de voyager

« Grâce au passeport suisse, je peux plus facilement aller voir ma famille à Londres. Je voyageais déjà avec mon passeport du Yémen, mais là, j'ai encore plus de libertés ! » raconte Tayma. Cette nouvelle liberté peut cependant représenter un défi familial lorsque les parents n'ont pas le même statut que les enfants : « Si je veux aller quelque part, je ne me pose pas de question. Alors que ma mère doit faire des démarches en plus, comme sa nationalité kosovare n'est pas reconnue partout… » souligne Imrane.

Leurs mots de la fin

Les jeunes dont les parents n'ont pas (encore) la nationalité suisse expriment quelques regrets quant à la procédure de leurs parents, qui n'ont pas suivi leur scolarité en Suisse et pour qui l'apprentissage, linguistique notamment, peut être plus ardu. « En tant que Suissesse, je transmets la nationalité à mes descendants, mais pas à mes ascendants. Donc je ne peux rien faire pour ma maman, on ne tiendra pas compte du fait que sa fille est suisse. Je trouve aussi qu'on devrait tenir compte de l'âge des personnes dans les critères linguistiques » ajoute Imrane.

« J'aimerais dire aux gens qui n'ont pas encore la nationalité suisse de faire les démarches, j'encourage tous les jeunes à bien étudier, ça vaut la peine ! »
Sama, 16 ans

Naturalisation et engagement politique, comme une évidence

Madeline Heiniger

Aferdita Bojiqi est arrivée du Kosovo juste avant que n'éclate la guerre en ex-Yougoslavie. Demande d'asile, permis F, puis B. Son parcours n'a pas été simple, mais elle a très vite été indépendante. Dès que possible, elle a déposé une demande de naturalisation et elle a obtenu la nationalité suisse en 2006. Aujourd'hui élue à la municipalité de Monthey, elle revient sur ce parcours.

La naturalisation et ses exigences : un obstacle ou une ouverture ?

Mettre quelques exigences, cela contraint à apprendre la langue, à s'intéresser à la nouvelle culture, à s'ouvrir. J'ai eu l'occasion d'accompagner des femmes dans ce processus : « La politique, ça ne m'intéresse pas… », ai-je entendu. Mais l'intérêt a souvent grandi au cours de la préparation. Pour elles, l'exigence d'une intégration et les cours de français les ont amenées à sortir de la maison et des tâches ménagères, à vivre dans la société, à découvrir de nouveaux outils.
Mais poser des conditions, cela implique d'accompagner, de donner les moyens, de façon ciblée, adaptée, efficace. Il s'agit de prendre en compte les difficultés liées à la culture d'origine, comme la complexité de la langue ou un manque de scolarisation. C'est un devoir de l'Etat.
Le gain pour la personne, c'est qu'elle se sentira davantage en confiance, mieux acceptée par la population. Le lien entre parents et enfants sera meilleur, un poste de travail plus accessible.

Quelle a été votre propre expérience de la naturalisation ?

Depuis plusieurs années, je me sentais dans mon pays en Suisse. Dès mon arrivée, j'avais eu l'intention de m'installer durablement. Je me souviens d'un moment précis : un jour printanier, je me promenais à Monthey et j'ai soudain eu le sentiment très puissant d'être chez moi. J'étais dans ma ville. Alors que je suis plutôt rationnelle habituellement, à cet instant c'était comme une vocation, émotionnelle, intérieure. J'aurais aussitôt demandé ma naturalisation si j'avais pu.
Pour moi qui suis arrivée en tant que 1ère génération, c'était important de déposer une demande formelle, au terme d'un processus et d'une réflexion. Je n'ai pas eu à passer de test de connaissances, la conversation était agréable, l'évaluation formative. J'ai ressenti que mon intégration était prise en compte, c'était une forme de reconnaissance. La cérémonie a été très forte émotionnellement.

Est-ce que votre naturalisation vous touchait sur le plan identitaire ?

Oui, la question de l'identité était très profonde. J'avais quitté la Yougoslavie juste avant la guerre. J'avais connu le régime de Tito, puis l'arrivée du capitalisme, et donc bien des chamboulements identitaires et idéologiques au cours de mes vingt-deux premières années. Mon départ a été un choix personnel, très conscient. Je me suis sentie actrice de mon cheminement. La Yougoslavie a cessé d'exister, j'arrivais dans un pays que je voulais faire mien. Il venait compléter toutes les identités que j'avais eues avant, c'était un enrichissement davantage qu'un déracinement.
Ce pays m'a donné beaucoup d'opportunités. Notamment en tant que femme. Dans mon cas, malgré les obstacles et au prix de beaucoup d'efforts, il m'a permis une réelle ascension sociale.

Dès 2018, vous vous êtes présentée comme candidate pour diverses élections. Pensez-vous que votre nom et votre origine aient joué un rôle quant à vos résultats dans l'urne ?

Avant de me lancer en politique, j'avais déjà eu de nombreux engagements citoyens. Mais au cours de l'entretien de naturalisation, j'avais demandé quelle était la composition de la commission, ce qui avait suscité la réaction d'un de ses membres : « Ah, vous allez faire de la politique ? ». A l'époque, je pouvais l'imaginer, mais pour plus tard.
Aujourd'hui, au terme de trois campagnes au niveau cantonal, national et communal, j'ai pu mesurer que mon nom est probablement un obstacle si l'on ne me connaît pas. Il ne suscite pas un capital sympathie… En revanche, sur le plan communal, où j'ai développé un réseau sur le plan associatif, professionnel ou privé, j'ai pu constater que de nombreuses personnes m'ont accordé leur confiance. J'ai même reçu un soutien particulier de la part des communautés étrangères mobilisées ou par celles et ceux qui ont mesuré le défi de cette candidature. C'est la bonne nouvelle : quand on s'engage, ça fonctionne. Et lorsque l'on parle avec les gens, ceux-ci ne voient plus une étrangère, mais simplement un autre être humain.

Une histoire de citoyenneté

Aurélie Pont

Pasquale Gallichio est né à Sion. Binational, il possède les passeports italien et suisse. Du fait de son métier, qui consiste à soutenir les travailleurs et travailleuses italien-nes dans leurs démarches administratives entre la Suisse et l'Italie, il est quotidiennement en contact avec la communauté transalpine installée en Valais. Accompagné de son bagage personnel et professionnel, il partage avec nous son regard sur le processus de naturalisation.

L'histoire de l'immigration italienne en Suisse ?

Elle gagne en importance suite à la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, cette communauté est la plus grande communauté étrangère installée en Suisse. En Valais, les immigrant-es italien-nes ont apporté une aide précieuse pour bâtir le canton que l'on connaît aujourd'hui, notamment en œuvrant à la construction de routes, de tunnels et de barrages. Et ceci dans des conditions extrêmement pénibles, parfois même au péril de leurs vies.
Pasquale observe que la communauté italienne est maintenant bien intégrée au tissu local. Cependant, obtenir la nationalité suisse n'est pas une démarche évidente pour tout le monde : il faut se préparer comme si on passait un examen d'école. Imaginez des personnes qui n'ont pas fait de longues années d'étude, pour qui l'apprentissage du français est difficile et qui se retrouvent face à une commission qui évalue le droit d'être suisse ou non. C'est une grande source de stress. D'autant plus que le temps passé en Suisse ou le fait d'y avoir payé des impôts ou travaillé toute sa vie ne sont pas vraiment valorisés dans le chemin qui mène au passeport à croix blanche. Selon Pasquale, c'est surtout pour les plus âgé-es que la procédure de naturalisation est compliquée. Pour les jeunes, c'est plus facile car ils ont souvent suivi leur scolarité en Suisse.

Que proposerait-il de modifier dans la procédure de naturalisation ?

De l'avis de Pasquale, brader la nationalité suisse n'est pas la solution, mais il faudrait faire preuve d'indulgence quand des personnes d'un certain âge demandent à l'obtenir. Le milieu social, le secteur professionnel ou la conduite de la personne devraient aussi être pris en compte, sinon le passeport suisse ne serait réservé qu'à une certaine élite.
Pasquale est lui-même passé par une procédure de naturalisation. Il a attendu trois ans avant d'obtenir la nationalité suisse. Pourquoi avoir décidé d'entreprendre cette démarche ? Le «oui» à l'initiative « Contre l'immigration de masse » fut un déclic : il a souhaité devenir citoyen non seulement pour avoir le droit de voter et ne pas (plus) laisser les autres décider à sa place, mais aussi en raison d'un fort intérêt pour la politique de manière générale. Surtout, il a voulu devenir suisse parce qu'il se sentait déjà citoyen auparavant et que c'est ici qu'il se sent chez lui.

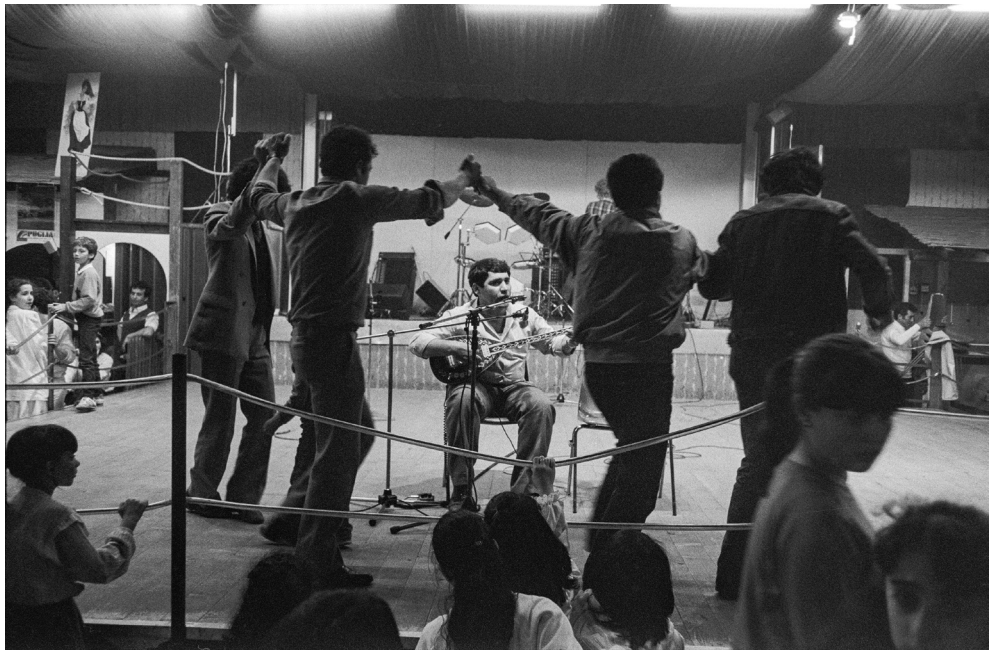

Groupe folklorique sicilien
27 avril 1985
Fête du CSI

© *Robert Hofer*

CENTRE SUISSES-IMMIGRES

Centre Suisses-Immigrés

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Avenue de Tourbillon 34, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email: csivs@bluewin.ch

Les offres du Centre Suisses-Immigrés - www.csivs.ch

Permanence juridique et sociale

- Quels sont les droits et les devoirs des personnes migrantes ?
- Quelles démarches faire pour obtenir un permis de séjour ?
- Est-il possible de bénéficier du regroupement familial ?
- Que faire lorsque le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM)refuse une demande d'asile…

Autant de questions auxquelles la permanence peut apporter une réponse:

Sion - Lundi, mardi et jeudi: de 14 h à 18 h
- Mercredi de 18 h à 21 h

Martigny et Monthey: 2 après-midi par mois
Informations auprès du CSI: tél. 027 323 12 16

Accompagnement Mère-Enfant

Cette activité vise à favoriser l'implication de la femme migrante dans la scolarité de son enfant

Cours de français

Pour faciliter l'intégration, le CSI propose des cours de français du niveau A1.1 au niveau B1. Ils s'adressent en priorité aux personnes migrantes de la commune de Sion.

Viens parler français

Moment d'accueil et de conversation pour femmes. Mercredi: de 09 h 00 à 10 h 30

Je souhaite devenir membre du Centre Suisses-Immigrés

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

NP: ..... **Localité:** .....

Adresse e-mail: .....

La cotisation annuelle est de Fr. 50.- Pour vos dons: CCP 19 - 14927 - 3

IBAN: CH47 0900 0000 1901 4927 3